

PLAN SANITAIRE D'ELEVAGE OVINS

NB : Les calendriers présentés ci-après présentent les périodes optimales d'application des traitements préventifs pouvant être réalisés dans les conditions classiques d'élevage dans le Cher. Le choix définitif de l'application d'un traitement et de sa période d'application ainsi que des mesures complémentaires, revient au vétérinaire prescripteur, dont la mission est d'adapter le schéma préventif à chaque élevage.

**Elevage plein air ou semi plein air :
REPRODUCTEURS : BREBIS, AGNELLES, (et BELIERS)**

<i>Période d'intervention</i>	<i>Problèmes sanitaires</i>	<i>Produits retenus</i>
4 semaines à 1 semaine avant la lutte	Carences vitaminiques	<ul style="list-style-type: none"> • Vitamines.
3 à 4 semaines avant la lutte	Affections dues à <i>chlamydia psittaci</i> , Salmonellose abortive, Toxoplasmose et FQ	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccin contre les affections dues à Chlamydochloa abortus • Vaccin contre la salmonellose. • Vaccin contre la toxoplasmose. • Vaccin contre les affections dues à Coxiella burnetti.
Avant la lutte	Maîtrise de l'oestrus	<ul style="list-style-type: none"> • Flugestone. • Gonadotrophines sériques. • Mélatonine.
15 jours avant la lutte novembre - décembre début janvier au plus tard	Douve	<ul style="list-style-type: none"> • Douvicides : nitroxinil, oxyclozanide, triclabendazole.
	Strongyloses gastro-intestinales	<ul style="list-style-type: none"> • Anthelminthiques : albendazole, closantel, doramectine, fébantel, fenbendazole, ivermectine, lévamisole, mébendazole, moxidectine, nétobimin, oxfendazole, praziquantel, éprinomectine.
Après la lutte	Entérotoxémies Piétin	<ul style="list-style-type: none"> • Rappel annuel vaccin entérotoxémies à Clostridia. • Rappel annuel ou semestriel vaccin piétin.
8 semaines avant l'agnelage	Carences vitaminiques	<ul style="list-style-type: none"> • Vitamines.
5 et 2 semaines avant l'agnelage	Mammites	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccin contre les mammites à Staphylococcus aureus

Elevage plein air ou semi plein air :
REPRODUCTEURS : BREBIS, AGNELLES, (et BELIERS) - (suite)

4 à 3 semaines avant l'agnelage entrée en Bergerie	Strongles gastro-intestinales	<ul style="list-style-type: none"> • Anthelminthiques : albendazole, closantel, doramectine, fébantel, fenbendazole, ivermectine, lévamisole, mébendazole, moxidectine, nétobimin, oxfendazole, praziquantel, éprinomectine.
Eté - Automne Entrée de l'Hiver	Parasitoses externes	<ul style="list-style-type: none"> • Antiparasitaires externes : amitraz, deltaméthrine, diazinon, dicyclanil, doramectine, ivermectine, moxidectine, phoxim.
6 à 2 semaines avant la mise-bas	Entérotoxémies - Tétanos Piétin Rouget Echtyma Pasteurelloses, toxi-infections et infections colibacillaires des agneaux	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccins contre les entérotoxémies à Clostridia et contre le tétanos (primovaccination ou rappel) • Vaccin contre le piétin • Vaccin contre le rouget • Vaccin contre l'echtyma contagieux • Vaccin contre les affections septicémiques des jeunes dues aux pasteurelles par immunisation de la femelle gestante. • Vaccin contre les affections septicémiques des jeunes dues aux salmonelles, Welchia perfringens, par immunisation de la femelle gestante.

**Elevage plein air ou semi plein air :
AGNEAUX SOUS LA MERE**

<i>Période d'intervention</i>	<i>Problèmes sanitaires</i>	<i>Produits retenus</i>
Dans le 1er mois suivant la naissance (J0)	Prévention lors des caudectomies	<ul style="list-style-type: none"> • Sérum antitétanique.
J + 2 à 3 semaines	Entérotoxémies Ecthyma	<ul style="list-style-type: none"> • Primovaccination des agneaux issus de mères non vaccinées : vaccins entérotoxémies à Clostridia et vaccin ecthyma contagieux.
J + 4 à 6 semaines	Ténia	<ul style="list-style-type: none"> • Praziquantel.
J + 8 semaines	Entérotoxémies	<ul style="list-style-type: none"> • Primovaccination des agneaux issus de mères vaccinées : vaccins entérotoxémies à Clostridia.
Eté - Automne Entrée de l'Hiver	Parasitoses externes	<ul style="list-style-type: none"> • Antiparasitaires externes : amitraz, deltaméthrine, diazinon, dicyclanil, doramectine, ivermectine, moxidectine, phoxim.
Sevrage	Strongles Ténia	<ul style="list-style-type: none"> • Produits mixtes strongles - ténia : albendazole, closantel, fenbendazole, lévamisole, mébendazole, nétobimin, oxfendazole. • Produits strongles : éprinomectine
Chaque mois, après sevrage si pâtures infestées	Strongles Ténia	<ul style="list-style-type: none"> • Produits mixtes strongles - ténia : albendazole, closantel, fenbendazole, lévamisole, mébendazole, nétobimin, oxfendazole. • Produits strongles : éprinomectine

Agneaux élevés par allaitement artificiel

<i>Période d'intervention</i>	<i>Problèmes sanitaires</i>	<i>Produits retenus</i>
2ème jour	Sensibilité aux infections	<ul style="list-style-type: none"> • Vitamine B. • Sérum antitétanique (si caudectomie).
4ème jour	Prévention de la myopathie	<ul style="list-style-type: none"> • Sélénite de sodium et vitamine E.
A partir de 2 semaines	Entérotoxémie Coccidioses Troubles digestifs	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccins entérotoxémies à Clostridia, des agneaux issus de mères non vaccinées. • Anticoccidiens : décoquinate, diclazuril, toltrazuril.
J + 2 à 3 semaines	Ecthyma	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccin contre l'ecthyma contagieux.
A 8 semaines et jusqu'au 3ème mois	Entérotoxémie	<ul style="list-style-type: none"> • Vaccins entérotoxémies à Clostridia, des agneaux issus de mères vaccinées.
	Carences vitamines	<ul style="list-style-type: none"> • Vitamines.